



Commission consultative en
matière de planification
hospitalière
Direction générale de la santé
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 Genève

Genève, le 4 décembre 2018

N/réf. : 12.03/commissions/SPRS

**COMMISSION CONSULTATIVE EN MATIERE
DE PLANIFICATION HOSPITALIERE
(DES - Z 348)**

**Rapport d'activité législature 2014-2018
4^{ème} année
(1^{er} juin 2017 - 30 novembre 2018)**

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF) (A 2 20) ;
- Article 7, lettre j, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF) (A 2 20.01) ;
- Règlement instituant une commission consultative en matière de planification hospitalière, du 3 février 2010 (RcomPlanH) (J 3 05 52).

II. Compétences légales de la commission

La commission a pour but de réunir, aux fins de consultation, les principaux partenaires concernés par l'élaboration de la nouvelle planification hospitalière cantonale 2011-2020 (article 2 RComPlanH).

III. Activités de la commission

La commission a tenu deux séances durant la période considérée. Elle s'est réunie le 4 juillet et le 26 novembre 2018.

Les travaux de la commission se sont poursuivis dans le contexte de la préparation de la nouvelle planification hospitalière 2020-2023. Pour faciliter ses travaux, un groupe de travail « soins aigus » a été chargé d'approfondir l'étude des futurs besoins en soins de la population genevoise. Il a tenu 3 réunions en 2018.

Deux autres groupes de travail se focalisent respectivement sur les besoins en psychiatrie et en réadaptation. Ils sont chargés d'étudier la situation actuelle et de faire des propositions à la commission de planification. Chaque groupe s'est réuni une fois durant la période considérée.

La commission a abordé les thèmes suivants :

- présentation de l'organisation opérationnelle du projet de planification sanitaire 2020-2023;
- implications liées au choix du nouveau système de classification des cas hospitaliers dans la prochaine planification des soins aigus (GPPH);
- fonctionnement du système de classification GPPH utilisé pour la planification hospitalière 2020-2023;
- évolution des besoins de la population en soins-aigus hospitaliers : présentation des premiers résultats des projections des besoins en soins de la population genevoise réalisées en collaboration avec l'Observatoire de la santé (OBSAN);
- évolutions épidémiologiques à intégrer dans les projections;
- impact du choix de l'année de référence sur les résultats des projections;
- impact du virage vers l'ambulatoire décidé par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) via l'ordonnance fédérale « ambulatoire plutôt que stationnaire » obligeant les prestataires à réaliser des traitements ambulatoires plutôt que stationnaires pour certaines spécialités médicales, afin de faire diminuer les taux d'hospitalisation;
- indicateurs qualité des hôpitaux et future analyse à réaliser : mandat donné au Professeur Yves Egli;
- analyse des taux d'hospitalisations par spécialité médicale dans le canton de Genève : constats et explications des taux plus faibles que dans le reste de la Suisse; nouveaux besoins en soins aigus dans les secteurs gériatrique et psychiatrique;
- suivi de l'avancement des travaux du groupe de travail « soins aigus »;
- décision de créer deux autres groupes de travail sur la réadaptation et la psychiatrie;
- future procédure d'appel d'offres dans le domaine des soins somatiques aigus : objet, calendrier, modalités;
- état d'avancement de la planification des hôpitaux, dans les trois domaines de soins : soins somatiques aigus, soins de réadaptation, soins psychiatriques;
- poursuite du virage ambulatoire lié, notamment, aux nouvelles directives de l'OFSP qui entreront en vigueur dès le 1^{er} janvier 2019;
- calendriers et objectifs des groupes de travail « Réadaptation » et « Psychiatrie »;
- liens et coordination entre la planification des hôpitaux et celle des établissements médico-sociaux (EMS);
- discussion autour du projet actuel du Parlement fédéral de financement uniforme des prestations (EFAS), qui impliquerait un cofinancement des prestations ambulatoires par les cantons;
- discussions autour de la définition du périmètre de la médecine universitaire et de la médecine hautement spécialisée;
- organisation du réseau urgences Genève (RUG) / Question du co-financement par le canton des cas d'urgence traités par les cliniques privées dans le cadre des futurs mandats de prestations.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat est assuré par le service de la planification et du réseau de soins (SPRS) de la direction générale de la santé.

Le secrétariat a effectué les missions suivantes :

- convocation des membres de la commission à la séance et préparation du compte-rendu des discussions;
- rédaction d'un ordre du jour adapté aux souhaits des partenaires;
- élaboration d'une nouvelle organisation en proposant des ateliers de travail;

V. Frais de la commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*

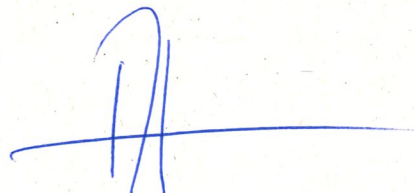
Montant total sur la période considérée : 520.- francs (séances des 4.07.2018 et 26.11.2018).

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)*

Néant.

C. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)*

Néant.



Adrien Bron
Président

* * *